

# Poste de transformation municipal Old Second Line

Avis d'achèvement du rapport provisoire d'étude environnementale et invitation à une séance d'information publique



## Mai 2026

Hydro Ottawa limitée (Hydro Ottawa) a terminé un rapport provisoire d'étude environnementale (REE provisoire) pour le projet proposé du poste de transformation municipal Old Second Line. Ce projet a pour but d'assurer un approvisionnement en électricité adéquat et fiable pour répondre à la demande croissante du secteur nord-ouest de la Ville d'Ottawa. Le projet proposé consiste en ceci : la construction d'un nouveau poste de transformation municipal (PTM) de 27,6 kV du côté est du chemin Old Second Line, à 70 mètres au sud de la promenade Thomas Fuller.

La nécessité de nouvelles installations a été mise en lumière par le Plan intégré des ressources régionales (PIRR) pour la région d'Ottawa. Publié en mars 2020, le PIRR est un plan de vingt ans qui a été élaboré par un groupe de travail consacré à la planification régionale, constitué de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), d'Hydro Ottawa et d'Hydro One. Ce projet est assujéti à la Loi sur les évaluations environnementales de l'Ontario; sa planification est conforme au processus approuvé d'évaluation environnementale (EE) de portée générale relative aux installations de transmission secondaires. Sous réserve du résultat de l'EE de portée générale, la construction pourrait commencer au printemps 2027.

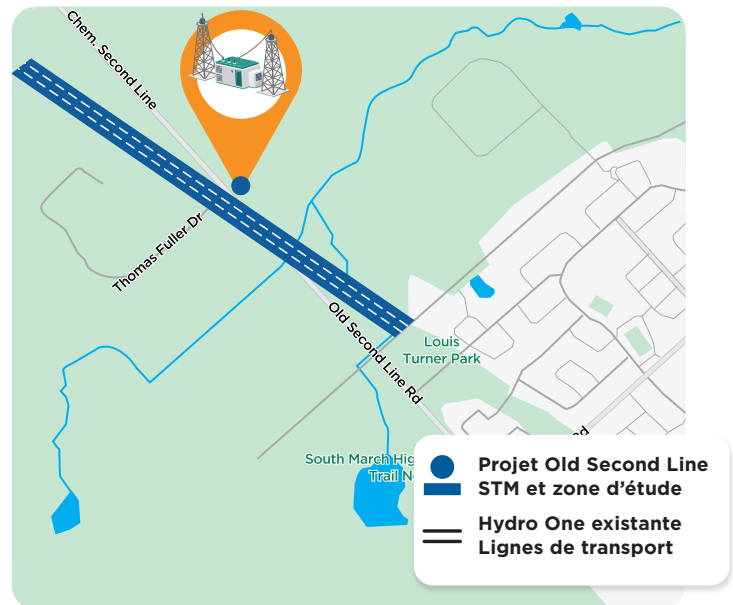
## Commenter présenter vos commentaires

Conformément au processus d'EE de portée générale, Hydro Ottawa déclare son intention d'aller de l'avant avec le projet. Le REE provisoire est mis à la disposition du public pendant 30 jours, soit du 25 mai 2026 au 26 juin 2026, aux fins d'examen et de rétroaction. Le REE provisoire peut être consulté sur le site Web du projet à [www.hydroottawa.com/fr/oldsecondline](http://www.hydroottawa.com/fr/oldsecondline) ou sur papier aux endroits suivants :

Complexe récréatif Kanata Richcraft  
4101, promenade Innovation  
Kanata ON K2K 0J3

Les commentaires et les questions au sujet du REE provisoire doivent être reçus par Hydro Ottawa au plus tard à 16 h 30 le 26 juin 2026. Veuillez adresser votre correspondance à :

Priyanka Shaktawat, P.Eng  
Ingénieur de projet, Programmes d'ingénierie et grands projets  
Hydro Ottawa limitée  
2711, chemin Hunt Club, Ottawa, ON K1G 3S4  
[oldsecondline@hydroottawa.com](mailto:oldsecondline@hydroottawa.com)



Hydro Ottawa répondra aux préoccupations soulevées durant la période d'examen et fera de son mieux pour les régler. Si aucune préoccupation n'est soulevée durant la période d'examen, Hydro Ottawa finalisera le REE provisoire et le déposera au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. Le projet sera considéré comme étant acceptable et pourra aller de l'avant comme le décrit le REE provisoire.

## Demandes en vertu de l'article 16

La Loi sur les évaluations environnementales, telle que modifiée par la Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19, permet à une personne qui a des préoccupations relativement aux incidences potentiellement préjudiciables sur les droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones du Canada, qui n'ont pas été abordées par l'évaluation environnementale de portée générale, de demander – en vertu de l'article 16 de la Loi sur les évaluations environnementales – que le ministre prenne un arrêté exigeant une évaluation environnementale individuelle ou que des conditions soient imposées au projet. De telles demandes doivent être adressées par écrit au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs ainsi qu'au directeur de la Direction des évaluations environnementales, et reçues au plus tard à 16 h 30 le 26 juin 2026 aux adresses suivantes :

### Ministre

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs  
777, rue Bay, 5e étage, Toronto ON M7A 2J3  
Courriel : [Minister.mecp@ontario.ca](mailto:Minister.mecp@ontario.ca)

### Directeur

Direction des évaluations environnementales Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs  
135, St. Clair Ouest, 1er étage, Toronto ON M4V 1P5  
Courriel : [EABDirector@ontario.ca](mailto:EABDirector@ontario.ca)

Pour transmettre votre demande d'arrêté en vertu de l'article 16(6), vous devez fournir les renseignements suivants : votre nom, votre adresse et votre courriel; le nom du projet; le nom du promoteur; le type d'arrêté demandé (demande de conditions supplémentaires ou demande d'évaluation environnementale individuelle); des détails sur vos préoccupations relativement aux incidences potentiellement préjudiciables sur les droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones, qui sont protégés par la Constitution et sur la manière dont l'arrêté proposé pourrait prévenir, atténuer ou pallier les incidences préjudiciables identifiées; si vous faites partie, si vous représentez ou si vous avez parlé à une communauté autochtone dont les droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones, qui sont protégés par la Constitution, sont susceptibles de subir des incidences préjudiciables en raison du projet proposé; si vous avez signalé vos préoccupations au promoteur, la réponse du promoteur (le cas échéant) et la raison pour laquelle les préoccupations n'ont pas pu être réglées en collaboration avec le promoteur; et tout autre renseignement qui pourrait appuyer votre demande. Le projet peut légalement aller de l'avant en vertu de la Loi sur les évaluations environnementales si aucune demande d'arrêté en vertu de l'article 16 n'est transmise durant la période d'examen et de rétroaction.

Veuillez noter qu'une copie de la demande en vertu de l'article 16 doit également être envoyée à Hydro Ottawa à l'adresse susmentionnée.

## Nous tenons à en discuter avec vous

Dans le cadre du processus de consultation, nous tenons une deuxième séance d'information publique au cours de la période d'examen et de rétroaction du rapport provisoire d'étude environnementale. Les membres du public sont invités à assister à l'une de nos séances d'information pour en savoir davantage sur les résultats du rapport d'étude environnementale, parler directement aux membres de notre équipe de projet et émettre leurs commentaires. Veuillez vous joindre à nous lors d'une de ces séances :

## 2<sup>es</sup> séances d'information

### Séance d'information en mode virtuel

9 juin 2026  
12 h 15 – 13 h 00  
Visitez [hydroottawa.com/fr/oldsecondline](http://www.hydroottawa.com/fr/oldsecondline) pour vous inscrire à la séance virtuelle

### Séance d'information en personne

9 juin 2026  
18 h 45 – 20 h 30  
Complexe récréatif Kanata Richcraft  
4101, promenade Innovation, Kanata

## Pour obtenir plus d'information :

Courriel : [oldsecondline@hydroottawa.com](mailto:oldsecondline@hydroottawa.com)

Site Web du projet : [www.hydroottawa.com/fr/oldsecondline](http://www.hydroottawa.com/fr/oldsecondline)

### Processus d'EE de portée générale :

<https://www.ontario.ca/fr/page/evaluation-environnementale-de-portee-generale-relative-aux-installations-de-transmission>